

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-148
N° 21

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY
.....
VILLE DE
CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY
.....

OBJET : MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DES VILLES-CENTRES DE RHONE-ALPES - PORTAIL INTERNET COMMUN - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET L'AGENCE RHONE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION (ARALD)

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013

N°21 MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DES VILLES-CENTRES DE RHONE-ALPES - PORTAIL INTERNET COMMUN -
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET L'AGENCE RHONE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION
(ARALD)

Rapport de Jean-Pierre Ruffier

Le projet de mise en réseau des bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes a été impulsé et suivi par le Réseau des huit villes concernées (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Etienne, Valence), la Région Rhône-Alpes et l'Etat (Direction régionale des Affaires culturelles de Rhône-Alpes).

La création du portail Internet « Lectura » commun aux huit bibliothèques a concrétisé cette mise en réseau en permettant au public d'accéder simultanément aux catalogues des huit bibliothèques, aux documents numérisés (textes, images, vidéos ...), aux programmes de leurs manifestations, à des expositions en ligne et à un ensemble de services spécifiques comme la consultation à domicile ou sur place de presse en ligne grand public (300 magazines et revues).

Ce projet, réalisé en trois phases, a été conduit dans le cadre de l'exécution de conventions triennales signées entre l'Arald et les huit villes centres de Rhône-Alpes jusqu'en 2011 et a été prolongé par voie d'avenant pour l'année 2012.

Une nouvelle phase de développement est prévue jusqu'en 2014 afin :

- ❖ De poursuivre la coopération entre bibliothèques pour la diffusion de nouveaux contenus et une offre documentaire toujours plus large ;
- ❖ D'expérimenter et d'évaluer l'offre de presse en ligne ;
- ❖ De mener une analyse afin de faire évoluer le portail vers les nouvelles technologies et envisager une nouvelle version.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Approuve la convention et son annexe financière jointes au rapport ;
- 2) Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en œuvre ;
- 3) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 (ligne 6188-3210).

Nombre de Conseillers
- en exercice : 45
- présents : 28
- délégations de vote : 15
- absents : 2

Mis aux voix, le rapport est adopté par :
42 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais